

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 4 juillet 2023 à 20 h.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Josée Castonguay, conseillères, et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Est absente : madame Lucie Ouellet, conseillère

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et madame Brigitte Beuparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

À 19 h 30, le conseil municipal a tenu une séance publique de consultation sur le projet de règlement 1085-2023 ayant pour titre « Règlement 1085-2023 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatif à certains ouvrages et constructions accessoires résidentiels ».

2023-07-272

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 20 h.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-07-273

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- (272) 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance;
- (273) 2. Adoption de l'ordre du jour;
- (274) 3. Approbation des procès-verbaux du 6 et 26 juin 2023;
4. Information et suivi de dossiers;
5. Administration :
- 5.1. Rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;
- 5.2. Certificat – résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt 127-2023 (terrain de soccer);
- (275) 5.3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement de préemption;
- (276) 5.4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement modifiant le règlement relatif aux animaux;
- (277) 5.5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement visant à uniformiser la vitesse dans les rangs;
- 5.6. Personnel; **[report]**
6. Sécurité publique;
7. Travaux publics :
- (278) 7.1. TECQ – dépôt d'une programmation de travaux révisée;
8. Hygiène du milieu;
9. Loisirs et culture :
- 9.1. Fête nationale – dépôt de rapport; **[report]**
- 9.2. Fête des bénévoles – dépôt de rapport;
- (279) 10. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
- 10.1. Adoption du projet de règlement 1085-2023 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatif à certains ouvrages et constructions accessoires résidentielles;
- (280) 10.2. Avis de motion d'un projet de règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;
- (281) 10.3. Certificat de conformité – règlement 1071-80-2023;
- (282) 10.4. Certificat de conformité – règlement 1072-8-2023;
- (283) 10.5. Comité consultatif d'urbanisme;

- (284-293) 10.6. Demande de dérogation mineure – 98, Grande Côte Est; **[report]**
10.7. Demandes de permis PIIA;
10.8. Appel de la décision du comité de démolition – 292 et 296, Grande Côte Ouest;
[report]
- (294-296) 10.9. Mandat services professionnels; **[report]**
10.10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 1071-81-2023 modifiant les
règlements de zonage 105-92 et 269-90 – Ouvrages et bâtiments autorisés en cour
avant et ajout de dispositions particulières aux zones M1 et P1-2;
- (297-299)
(300) 11. Courrier;
12. Approbation des comptes payés et à payer;
13. Divers;
14. Période de questions;
15. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-07-274

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 6 ET 26 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux du 6 et 26 juin 2023 soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2022 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2022 et du rapport du vérificateur externe.

CERTIFICAT – RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 127-2023 (TERRAIN DE SOCCER)

Le directeur général et greffier-trésorier fait lecture du certificat pour le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'emprunt 127-2023.

2023-07-275

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 128-2023 SUR L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR DES IMMEUBLES DU TERRITOIRE

La conseillère Lyne Clermont donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement sur l'exercice du droit de préemption sur des immeubles du territoire, et dépose le

projet de règlement 128-2023, lequel sera adopté à une séance subséquente.

**2023-07-276 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 110-2-2023
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 110-2021 RELATIF AUX ANIMAUX –
INFRACTIONS**

La conseillère Marie-Ève Mondor donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le règlement sur les animaux concernant les infractions, et dépose le projet de règlement 110-2-2023, lequel sera adopté à une séance subséquente.

**2023-07-277 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 84-3-2023 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 84-2013 – LIMITE DE VITESSE SUR LES RANGS DU CAVREAU, SAINT-HENRI ET
SAINT-JEAN-BAPTISTE**

La conseillère Lyne Clermont donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le règlement 84-2013 concernant la limite de vitesse à 60 KM/H sur les rangs du Cavreau, Saint-Henri et Saint-Jean-Baptiste, et dépose le projet de règlement 84-3-2023, lequel sera adopté à une séance subséquente.

2023-07-278 TECQ – DÉPÔT D'UNE PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

- Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

FÊTE DES BÉNÉVOLES – DÉPÔT DU RAPPORT

En vertu du règlement 96-2017, la conseillère Lyne Clermont dépose et fait une lecture sommaire du rapport Fête des bénévoles réalisé par l'agente de communication.

2023-07-279

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1085-2023 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À CERTAINS OUVRAGES ET CONSTRUCTIONS ACCESSOIRES RÉSIDENTIELS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le projet de règlement ayant pour titre « Règlement 1085-2023 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatif à certains ouvrages et constructions résidentiels », tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-07-280

AVIS DE MOTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

La conseillère Marie-Ève Mondor donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, lequel sera adopté à une séance subséquente.

2023-07-281

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1071-80-2023 (ZONES R49 ET R52)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'accepter le dépôt, par le directeur général et greffier-trésorier, du certificat de conformité approuvé par la MRC de D'Autray, pour le règlement 1071-80-2023 ayant pour titre « Règlement 1071-80-2023 modifiant le plan de zonage des règlements 269-90 et 105-92 – Secteurs de la rue des Étangs et de la rue Jean-Baptiste-Neveu et dispositions applicables aux zones R49 et R52 » émis le 12 juin 2023.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-07-282

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 1072-8-2023 (LOTISSEMENT)

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'accepter le dépôt, par le directeur général et greffier-trésorier, du certificat de conformité approuvé par la MRC de D'Autray, pour le règlement 1072-8-2023 ayant pour titre « Règlement 1072-8-2023 modifiant le règlement de lotissement 106-92 – Dispositions concernant les normes applicables aux zones R48, R49, R50 et R52 » émis le 12 juin 2023.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-07-283 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-06-246;

CONSIDÉRANT le désistement de monsieur Alexis Bourdage-Beaubien.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

De mandater madame Julie Bourgeois à siéger sur le comité consultatif d'urbanisme de Lanoraie, et ce, pour une période de deux ans à compter de ce jour.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-07-284

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 15, RUE FERLAND

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 15, rue Ferland;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à changer 15 fenêtres;

CONSIDÉRANT les couleurs et matériaux proposés;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 21 juin 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de rénovation au 15, rue Ferland.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-07-285

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 383, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction au 383, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'un poulailler en cour arrière;

CONSIDÉRANT les couleurs et matériaux proposés;

CONSIDÉRANT les plans soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 21 juin 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction au 383, rue Notre-Dame.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-07-286 DEMANDE DE PERMIS PIIA – 468, RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de rénovation au 468, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à rénover l'extérieur du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT les couleurs et matériaux proposés;

CONSIDÉRANT les plans soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 21 juin 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée

APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de rénovation au 468, rue Notre-Dame.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-07-287

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 9, RUE DES CABOTEURS (LOT 6 458 167)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction neuve au 9, rue des Caboteurs (lot 6 458 167);

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujetti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT les couleurs et matériaux proposés;

CONSIDÉRANT les plans soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 21 juin 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay

APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction au 9, rue des Caboteurs.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-07-288 DEMANDE DE PERMIS PIIA – 37, RUE DE L'ANCRAGE (LOT 6 458 137)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction neuve au 37, rue de L'Ancrage (lot 6 458 137);

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT les couleurs et matériaux proposés;

CONSIDÉRANT les plans soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 21 juin 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction au 37, rue de L'Ancrage.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-07-289 DEMANDE DE PERMIS PIIA – 53, RUE DE L'ANCRAGE (LOT 6 458 133)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction neuve au 53, rue de L'Ancrage (lot 6 458 133);

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT les couleurs et matériaux proposés;

CONSIDÉRANT les plans soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne respecte pas les critères et objectifs du règlement, notamment par l'absence de volume et pignons;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment proposé ne prend pas compte des inspirations proposées à l'annexe G du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 21 juin 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal refuse de faire droit à la demande d'approbation des plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction au 53, rue de L'Ancrage.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-07-290 DEMANDE DE PERMIS PIIA – 57, RUE DE L'ANCRAGE (LOT 6 458 132)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction neuve au 57, rue de L'Ancre (lot 6 458 132);

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT les couleurs et matériaux proposés;

CONSIDÉRANT les plans soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 21 juin 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction au 57, rue de L'Ancre.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-07-291

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 80, RUE DE L'ANCRAGE (LOT 6 458 180)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction neuve au 80, rue de L'Ancre (lot 6 458 180);

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT les couleurs et matériaux proposés;

CONSIDÉRANT les plans soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 21 juin 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction au 80, rue de L'Ancre.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-07-292

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 74, RUE DES VOILIERS (LOT 6 564 169)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction neuve au 74, rue des Voiliers (lot 6 564 169);

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une habitation multifamiliale isolée de six logements;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-04-141 adopté par le conseil municipal le 4 avril 2023;

CONSIDÉRANT les nouveaux plans de construction soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 21 juin 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction au 74, rue des Voiliers.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-07-293

DEMANDE DE PERMIS PIIA – 86, RUE DES VOILIERS (LOT 6 564 167)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction neuve au 86, rue des Voiliers (lot 6 564 167);

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une habitation multifamiliale isolée de six logements;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-04-140 adopté par le conseil municipal le 4 avril 2023;

CONSIDÉRANT les nouveaux plans de construction soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 21 juin 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal approuve les plans soumis dans le cadre de la demande de permis de construction au 86, rue des Voiliers.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-07-294

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1071-81-2023 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE 105-92 ET 269-90 – OUVRAGES ET BÂTIMENTS AUTORISÉS EN COUR AVANT ET AJOUT DE DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX ZONES M1 ET P1-2

La conseillère Lyne Clermont donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant les règlements de zonage 105-92 et 269-90 concernant les ouvrages et

bâtiments autorisés en cour avant et l'ajout de dispositions particulières aux zones M1 et P1-2, et dépose le projet de règlement 1071-81-2023, lequel sera adopté à une séance subséquente.

La conseillère madame Josée Castonguay dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

La conseillère madame Lyne Clermont dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement, un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions, et s'abstient de voter sur cette question en quittant momentanément la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

2023-07-295

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1071-81-2023 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE 105-92 ET 269-90 – OUVRAGES ET BÂTIMENTS AUTORISÉS EN COUR AVANT ET AJOUT DE DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX ZONES M1 ET P1-2

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 1071-81-2023 modifiant les règlements de zonage 105-92 et 269-90 concernant les ouvrages et bâtiments autorisés en cour avant et l'ajout de dispositions particulières aux zones M1 et P1-2, tel que déposé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2023-07-296

SÉANCE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT 1071-81-2023 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE 105-92 ET 269-90 – OUVRAGES ET BÂTIMENTS AUTORISÉS EN COUR AVANT ET AJOUT DE DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX ZONES M1 ET P1-2

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Qu'une séance publique de consultation ait lieu le 8 août 2023 à la salle du conseil située au 57, rue Laroche, à 19 h 45.

Au cours de cette séance, le maire expliquera le projet de règlement 1071-81-2023 et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère madame Josée Castonguay reprend sa place à la table des délibérations.

La conseillère madame Lyne Clermont reprend sa place à la table des délibérations.

2023-07-297

SLA DU QUÉBEC – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De verser un montant de 100 \$ à l'organisme SLA Québec à l'occasion du mois de la sensibilisation à la SLA (sclérose latérale amyotrophique).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-07-298 ZIP DES SEIGNEURIES – SENSIBILISATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser l'organisme ZIP des Seigneuries à faire de la sensibilisation sur une espèce de poisson en péril, soit le « chevalier cuivré », au quai municipal.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-07-299 FONDATION MIRA – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

De verser un montant de 100 \$ à l'organisme Fondation MIRA à l'occasion de leur campagne de financement.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-07-300 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 1 286 878,56 \$ (523334 à 523470, PA 1330 à PA 1343, 12041 à 12042, 12055 à 12060, 12062 à 12143) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 21 H 4 À 21 H 48

2023-07-301 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents : André Villeneuve, Lyne Clermont, Martin Lavallée, Marie-Ève Mondor, François Boisjoly et Josée Castonguay

D'ajourner la présente séance au 12 juillet 2023 à 18 h 30.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire